

CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2025

à 18h30

Présents : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Jean-Marie ANGELVIN, Martin FEIGNEUX ; Laure CORVAISIER ; Charles CAUMARTIN ; Luc PLAUCHUD

Secrétaire de Séance : Cécile LAUGIER

Ordre du jour

- **Délibérations**
 - Commune : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
 - Commune : Affectation du résultat 2024
 - Commune : Budget Primitif 2025
 - Lotissement Saint-Laurent : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
 - Lotissement Saint-Laurent : Affectation du résultat 2024
 - Lotissement Saint-Laurent : Budget Primitif 2025
 - Vote du taux des taxes communales
 - Demande de subvention auprès de l'Etat pour la restauration de la place G. Bonnafoux
 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours DLVAgglo
 - Attribution des subventions aux associations
 - Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logements sociaux (PPGDID) de DLVAgglo
- **Informations**
 - Acquisitions diverses
 - Travaux en cours
- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 26 02 25 par l'ensemble du Conseil Municipal.

Report de la délibération d'attribution des subventions aux associations.

Délibérations :

▪ **Commune : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Pour 2024, l'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 700 237,02 € en recettes et 617 812,11 € en dépenses, toutes sections confondues.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 508 343,27 € en recettes, 381 822,36 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 126 520, 91 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 191 893,75 € et les dépenses à 235 989,75 €, soit un résultat déficitaire de la section de - 44 096,00 €.

| Section | Titres émis (en €) | Mandats émis (en €) | Résultat de l'exercice 2024 (en €) |
|---------|--------------------|---------------------|------------------------------------|
|---------|--------------------|---------------------|------------------------------------|

| | | | |
|----------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 508 343,27 | 381 822,36 | + 126 520, 91 |
| Investissement | 191 893,75 | 235 989,75 | - 44 096,00 |
| Total | 700 237,02 | 617 812,11 | + 82 424,91 |

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (+186 986,31 €), des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 23 000 €, des restes à réaliser en recettes d'investissement de 19 800 € et du besoin net de la section d'investissement de 29 139,33 €, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de **266 211,22 €**.

Ayant entendu l'exposé de Madame **le Maire, ayant quitté la séance ; Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur François ROME :**

- ✓ **DONNE ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal ;
- ✓ **ARRÊTE**, pour l'année 2024, le CFU de la Commune comme détaillé ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Commune : Affectation du résultat 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports 2023 :

- Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 18 156.67 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 168 829.64 €

Soldes d'exécution 2024 :

- Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -44 096.00 €
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 126 520.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 23 000.00 €
- En recettes pour un montant de : 19 800.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

▪ Compte 1068 :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 29 139.33 €

▪ Résultat 2024 :

- Un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de : - 25 939.33 €
- Un solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement : 266 211.22 €

Adoptée à l'unanimité

▪ **Commune : Budget Primitif 2025**

Au vu de la présentation globale du budget primitif ;

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025 :

| SECTIONS | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 719 896,22 € | 719 896,22 € |
| INVESTISSEMENT | 425 740,16 € | 425 740,16 € |
| TOTAL | 1 145 636,38 € | 1 145 636,38 € |

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de 29 139,33€ à l'article 1068.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 266 211,22 € et le déficit d'investissement à -25 939,33 €.

Le virement à la section d'investissement (Chap. 023 / Chap. 021) s'élève à la somme de 250 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ARRÊTE** et **APPROUVE** le budget primitif 2025 comme suit :
- **VOTE** le budget 2025 au chapitre
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

▪ **Lotissement Saint-Laurent : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

| Section | Titres émis (en €) | Mandats émis (en €) | Résultat de l'exercice 2024 (en €) |
|----------------|--------------------|---------------------|------------------------------------|
| Fonctionnement | 404 476,95 | 404 476,95 | 0,00 |
| Investissement | 369 463,50 | 277 174,78 | + 92 288,72 |
| Total | 773 940,45 | 681 651,73 | + 92 288,72 |

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (-19 963,50 €), le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de **72 325,22 €**.

Ayant entendu l'exposé de **Madame le Maire, ayant quitté la séance ; Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur François ROME, il est proposé de :**

- ✓ **DONNER ACTE** de la présentation du Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe ;
- ✓ **ARRÊTER**, pour l'année 2024, le CFU de la Commune comme détaillé ci-dessus

Adoptée à l'unanimité

▪ **Lotissement Saint-Laurent : Affectation du résultat 2024**

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Reports 2023 :</u> ▪ Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -19 963.50 € ▪ Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Soldes d'exécution 2024 :</u> ▪ Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 92 288.72 € ▪ Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0.00 € |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Résultat 2024 :</u> ▪ Un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement de : 72 325.22 € |

▪ **Lotissement Saint-Laurent : Budget Primitif 2025**

Au vu de la présentation globale du budget primitif ;

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ARRÊTE et APPROUVE le budget primitif 2025 comme suit :**

| SECTIONS | DÉPENSES | RECETTES |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 728 261,15 € | 728 261,15 € |
| INVESTISSEMENT | 643 174,78 € | 643 174,78 € |
| TOTAL | 1 371 435,93 € | 1 371 435,93 € |

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 72 325,22 € et la section de fonctionnement présent un résultat à 0,00 €.

- **Propose** le vote du budget 2025 au chapitre.

Adoptée à l'unanimité

▪ **Vote du taux des taxes communales**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire rappelle la délibération 2024 037 qui a pour objet la majoration de la taxe d'habitation de **10 %**.

Propose de fixer les taux communaux inchangés pour l'année 2025 comme suit :

- - taxe foncière sur les propriétés bâties : **38,20 %**
- - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **50,80 %**
- - taxe d'habitation résidences secondaires : **6,46 %**

Adoptée à l'unanimité

Il est demandé des renseignements concernant la majoration de la taxe sur les logement vacants (THLV) et d'instaurer une taxe sur les terrains constructibles non construits.

▪ **Demande de subvention auprès de l'État pour la restauration de la place G. Bonnafoux**

Dans le cadre de la re modélisation de la place Gervais Bonnafoux, il convient de solliciter une subvention de l'État, en complément du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

ACCEPTÉ Le projet pour un montant de 130 973,55 € HT

SOLLICITE une subvention de l'Etat 45 840,74 € HT

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire afférent à cette opération

FIXE le dispositif de financement suivant :

| | |
|--|--------------|
| Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (35%) | 45 840,75 € |
| État (35 %) | 45 840,74 € |
| Autofinancement (30%) | 39 292,06 € |
| | 130 973,55 € |

Adoptée à l'unanimité

▪ **Demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours DLVAgglo –**

Le Maire **EXPOSE** les deux projets de la Commune qui peuvent bénéficier du fonds de concours DLVAgglo :

- La création d'un mur de soutènement au niveau du quartier de la chapelle pour un montant de 15 123,51 € HT.
- la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Puimichel pour un montant de 8 833,33 € HT.

Le Maire **RAPPELLE** que ces opérations sont nécessaires et nécessite une réalisation au cours de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement d'attribution du Fonds de concours DLVAgglo,

Après délibération et vote **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** les deux projets pour un montant total de**23 956,84 € HT**
- **SOLLICITE** le fonds de concours de DLVAgglo à hauteur de ...**11 738,85 € HT**
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire afférent à ces opérations
- **FIXE** le dispositif de financement suivant :

| | |
|---|--------------------|
| Fonds de concours DLVAgglo (49%) | 11 738,84 € |
| Autofinancement (51%) | 12 218,00 € |
| | 23 956,84 € |

Adoptée à l'unanimité

▪ **Attribution des Subventions aux associations**

Reportée

▪ **Adoption du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logements sociaux (PPGDID) de DLVAgglo**

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration concertée du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs entre Durance Luberon Verdon Agglomération, l'Etat, les communes et les bailleurs au cours de 5 réunions préparatoires ;

CONSIDÉRANT que la réforme du logement social introduit le principe de gestion en flux négocié, permettant une coordination plus souple et transparente entre les différents réservataires (collectivités, bailleurs, etc.) pour l'attribution des logements sociaux ;

CONSIDÉRANT que la cotation de la demande de logement a été définie en concertation avec l'ensemble des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) pour garantir une approche harmonisée et équitable ;

CONSIDÉRANT que les lieux d'information et d'enregistrement des demandes de logement ont été définis par les membres de la CIL, permettant ainsi d'assurer une couverture efficace et un accès facilité pour les demandeurs ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du Logement du 5 décembre 2024 ;

VU le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs ci-annexé ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs pour la période 2025-2031 annexé à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Informations

- Acquisitions diverses : niveleuse, débroussailleuse, piano pour le restaurant
- Travaux en cours : mur de soutènement au niveau de la Roucasse, électrification du moulin et de la station vélo.

Il est adressé à Michel ALLEGRE les remerciements du Conseil municipal pour le don du pétrin placé à l'intérieur du moulin.

- Réunion publique OLD : 16 avril 2025 animée par l'O.N.F
- Réception de l'Audit Energétique pour l'appartement Porte Rouge (actuellement en G)
- Question posée concernant l'ancienne décharge
- Retour sur la commission environnement DLVAgglo

Questions diverses

La séance est levée à 20h55